

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2018

INDIVISION SUCCESSORALE ET POLITIQUE DU LOGEMENT OUTRE-MER - (N° 475)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL11

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« celui-ci »,

le mot :

« celui-là ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.